

à Saint-Denis, le 24 avril 2020

Report des oraux des concours internes de l'enseignement : les précaires oublié-es par le Ministère

Le 15 avril, Jean-Michel Blanquer annonçait que les épreuves orales des concours internes de l'enseignement seraient repoussées à la rentrée de septembre 2020. Pour les concours externes dont les écrits avaient déjà eu lieu, au contraire, les épreuves orales seraient organisées en juin-juillet.

Pour SUD éducation 93, il s'agit d'une inégalité de traitement au détriment des candidat-es aux concours internes. Prévoir d'organiser les oraux de ces concours en septembre prochain, c'est rajouter au stress déjà important subi par les candidat-es, c'est les obliger à travailler pour leurs révisions pendant l'été, c'est les empêcher de se projeter sereinement dans la rentrée à venir.



Plus encore, par une telle annonce, **le Ministre fait preuve d'une indifférence complète au sort des personnels précaires de l'Éducation nationale, pourtant de plus en plus nombreux-ses** : aujourd'hui, dans l'Éducation Nationale, 1 personnel sur 4 est un-e agent-e contractuel-le de l'Etat. Parmi les candidat-es aux concours internes figurent nombre de personnels contractuel-les : enseignant-es, personnels exerçant des missions d'assistance éducative, d'administration, d'animation pédagogique ou de soutien à l'enseignement. Beaucoup de ces collègues sont en CDD, parfois de courte durée, parfois sans aucune garantie de renouvellement de leurs contrats au 1^{er} septembre prochain. Comment sont-iels censé-es organiser la rentrée prochaine sans avoir aucune visibilité sur la réussite au concours qu'iels préparent ? Comment ces candidat-es pourront-iels réviser convenablement leurs oraux tout en recherchant un nouveau contrat ou en faisant les démarches administratives pour obtenir des allocations chômage ? Enfin, il est inadmissible qu'iels n'aient aucune information quant à la manière dont seront organisées leurs éventuelles affectations en cas d'admission, alors même que l'année scolaire aura recommencé.

Le ministre semble ainsi considérer que tou-ttes les candidat-es aux concours internes occupent un poste stable, en oubliant les personnels de l'Éducation nationale en situation de précarité.

Dans ces conditions, SUD éducation 93 s'oppose au report des oraux des concours internes à septembre, et revendique que les candidat-es admissibles à ces concours soient considéré-es dès à présent comme admis-es. Pour ce qui est des concours externes, nous demandons de même que tou-ttes les candidat-es admissibles, quand les écrits ont déjà eu lieu, soient admis-es, plutôt que d'organiser des épreuves orales en juin-juillet. En effet, il paraît impossible que ces épreuves puissent se tenir dans des conditions sanitaires propres à garantir la sécurité des candidat-es comme

des personnels. Il est d'autre part évident que tenir ces épreuves par visioconférence constituerait une grave rupture d'égalité entre les candidat-es. Enfin, le ministère a annoncé que les stagiaires 2020-2021 ayant été admis-es sur la base de leurs résultats aux épreuves écrites seraient soumis-es à une épreuve orale conditionnant leur titularisation, épreuve censée remplacer l'oral du concours n'ayant pas eu lieu. Pour SUD éducation 93, il n'est pas acceptable que l'année de stage, déjà suffisamment lourde en charge de travail et en stress pour la titularisation, puisse s'achever par un tel oral (si celui-ci diffère de l'habituelle soutenance de mémoire à l'INSPE).

Ce n'est pas aux précaires de l'Education nationale de payer le prix de la crise sanitaire !

Bourse du Travail de Saint-Denis 9/11 rue Génin, 93200 Saint-Denis	01.55.84.41. 26 06.88.66.47. 23	contact@sudeducation93.org http://www.sudeducation93.org/  
---	--	--